



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

CONCOURS SPÉCIFIQUE DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL DANS LE CADRE DES 9 MESURES POUR LES ÉCOLES DE LA SEINE-SAINT-DENIS OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le 19 novembre 2014, la ministre annonçait 9 mesures pour les écoles de la Seine-Saint-Denis «*pour attirer des enseignants dans les écoles primaires de ce département et tenter ainsi de faire face à la dramatique situation des écoles en terme d'effectifs par classe et de remplacement.*

Un concours supplémentaire à la session 2015 ...

Parallèlement, la ministre annonce alors plusieurs mesures dérogatoires aux règles statutaires :
«*Le recours aux contractuels restera incontournable*», pacte de responsabilité oblige !

«*un concours spécifique sera mis en place à compter de la session 2016 permettant de reconnaître l'expérience des contractuels*» qui ferait disparaître les conditions de diplômes dans le droit fil des propositions de la ministre de la Fonction publique qui veut également supprimer les concours dans la Fonction publique pour les remplacer par des bilans de compétences.

«*Les opérations de mouvement de titulaires devront dans le département veiller à ce que des secteurs géographiques ne se retrouvent pas «dégarnis» et de fait à ce que le recours à des contractuels ne se concentre pas dans certaines écoles. Le calendrier et les règles du mouvement devront donc être retravaillés en conséquence*». Les règles de la fonction publique (barème, ancienneté) en matière de mutation et d'affectation ne seraient donc plus appliquées aux enseignants du 1^{er} degré de Seine-Saint-Denis.

«*Les demandes de sortie du département seront examinées (...) dans le souci de ne pas laisser des écoles ou des classes sans enseignant*». Le droit à mutation, déjà malmené par le manque de postes, serait ainsi remis en cause en Seine-Saint-Denis.

... dans quel objectif véritable ?

Le 7 mars 2015, le journal «Le Monde» fait état d'une précision ministérielle à propos de ce concours :
«*L'objectif est de desserrer la règle du concours académique unique (...)*» pour préparer :

■ «*soit un concours national*» qui ne peut qu'entraîner une gestion nationale des PE imposant des affectations nationales.

Une telle proposition s'inscrit dans la perspective du rapprochement école/collège et du corps unique PE/Certifiés pour remettre à plat les garanties statutaires des PE comme des certifiés par un alignement par le bas de leurs obligations réglementaires de service et indemnités respectives. Austérité oblige !

■ soit «*le regroupement des académies franciliennes*» pour une gestion académique des PE dans le droit fil du Grand Paris et de l'instauration de métropoles prévues par la réforme territoriale.

Grève interprofessionnelle le 9 avril : il y a urgence !

Loin de répondre aux revendications légitimes des enseignants dont l'abandon de la réforme des rythmes scolaires, ces mesures justifient pleinement l'appel des organisations FO, CGT, Solidaire rejoint par la FSU à la grève du 9 avril pour l'abandon du pacte de responsabilité, de la réforme territoriale et de la loi Macron.

Montreuil, le 11 mars 2015